

La Présidente rappelle aux membres du Comité Syndical :

- VU** la délibération n° 25-006 du Conseil Municipal en date du 07 avril 2025 de la commune de Belvédère approuvant l'adhésion au sein du Conservatoire des Alpes-Maritimes ;
- VU** les 49 membres du Syndicat Mixte :
- Le Département des Alpes-Maritimes ;
 - Les Communes : Andon-Thorenc, Aspremont, Bairols, Bendejun, Beuil, Blausasc, Breil sur Roya, Cantaron, Carros, Clans, Colomars, Coursegoules, Drap, Fontan, Gillette, Gréolières, Guillaumes, Isola, La Brigue, Lantosque, La Penne, La Roquette sur Var, La Tour sur Tinée, L'Escarène, Levens, Lucéram, Malaussene, Moulinet, Peille, Peillon, Péone, Puget-Théniers, Rimplas, Roquebillière, Roquestéron, Saint Cézaire sur Siagne, Saint Etienne de Tinée, Saint Martin du Var, Saint Martin Vesubie, Saint Sauveur sur Tinée, Saint Vallier de Thiey, Sigale, Sospel, Tende, Tourrette-Levens, Valdeblore, Villars sur Var.

La Présidente indique que la commune de **Belvédère** a souhaité intégrer le Syndicat Mixte. La Présidente souligne que l'adhésion de cette nouvelle commune est très importante pour le rayonnement du Conservatoire des Alpes-Maritimes.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'adopter l'adhésion de cette commune et la remercier pour la démarche en faveur de l'éducation par la musique, la danse et l'art du spectacle vivants en zones rurale et urbaine.

**OUÏ L'EXPOSE DE LA PRÉSIDENTE, ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
LE COMITÉ, A L'UNANIMITÉ,**

- I. **ADOpte** l'adhésion de la commune de Belvédère au sein du Syndicat Mixte ;
- II. **AUTORISE** la Présidente à accomplir toutes les formalités nécessaires et à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents pour extrait conforme.

**La Présidente,
Marie-Amélie GINESY**